



Sainte-Cécile-de-Milton

# Formulaire de demande de certificat d'autorisation

Pour un abattage d'arbres ou activité sylvicole

## Procédure pour présenter une demande de certificat

Pour l'obtention d'un certificat, vous devez obligatoirement remettre tous les documents requis avec le présent formulaire dûment rempli, signé et daté au Service de l'urbanisme. Votre demande doit contenir le maximum d'informations et être en conformité avec les règlements municipaux. L'officier affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non conforme.

**L'émission d'un certificat nécessite une analyse complète du projet par l'officier municipal et dans certains cas une approbation du conseil municipal. Cette analyse commence à partir du moment où la municipalité a en main tous les documents conformes à la réglementation municipale.**

**Le délai pour émettre le permis est de 30 jours à compter de la date de réception d'une demande complète. Il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.**

*Cette demande ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat.*

## Information générale

Nom du (des) requérant(s) :

\_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire?  Oui  Non      Sinon, procuration?  Oui  Non

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Tél. (maison) : \_\_\_\_\_ Tél. (cellulaire) : \_\_\_\_\_ Tél. (autre) : \_\_\_\_\_

Adresse courriel :

\_\_\_\_\_

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_



## Sainte-Cécile-de-Milton

### Description des travaux

Cochez le type d'usage du terrain :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Résidentiel (unifamilial)            | <input type="checkbox"/> Industriel         |
| <input type="checkbox"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial) | <input type="checkbox"/> Public/semi-public |
| Nombre de logements : _____                                   | <input type="checkbox"/> Agricole           |
| <input type="checkbox"/> Commercial                           |   |

L'abattage d'arbres est requis pour la réalisation des travaux autorisés conformément aux règlements municipaux ou à des fins publiques

L'arbre cause ou peut causer des dommages à la propriété publique ou privée

L'arbre est considéré nuisible pour les lignes électriques ou de communication

L'arbre est dangereux ou mort

L'arbre est situé à moins de 3 m d'un bâtiment

Activités sylvicoles

Autre, précisez :

---

---

Date de début des travaux : \_\_\_\_\_ Date de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Coût estimé des travaux : \_\_\_\_\_ \$

### Responsable des travaux

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

---

---

Adresse postale :

---

---

Tél. (bureau) : \_\_\_\_\_ Tél. (cellulaire): \_\_\_\_\_

Adresse courriel :

---

---



## Documents à remettre avec le présent formulaire

### Obligatoire

- Plan d'implantation à l'échelle 1/1000 indiquant l'emplacement de l'abattage d'arbres ainsi que la superficie prévue et toutes autres mesures pertinentes aux travaux.
- Certificat de localisation indiquant les milieux hydriques (rive, littoral et zone inondable) sur le lot visé et les superficies de ces zones (s'il y a lieu) et toutes autres informations pertinentes aux travaux.

### Activités sylvicoles

- Une prescription sylvicole concernant les travaux forestiers.
- Si abattage de plus de 20 % des tiges de bois commercial d'un terrain, un plan simple de gestion préparé par un ingénieur forestier comportant notamment les informations suivantes est également requis :
  - Localisation (lots, rangs, cantons) du terrain visé par la demande et description des peuplements qui s'y trouvent ;
  - Localisation et description des travaux forestiers effectués sur le terrain en question au cours des douze (12) dernières années ;
  - Identification des peuplements malades ou attaqués par les insectes (s'il y a lieu) ;
  - Détermination et localisation du bois renversé par le vent (chablis) ;
  - Description des travaux prévus sur le terrain visé au cours des cinq (5) prochaines années.

### Les 30 jours qui suivent la fin des travaux

- Si requis, attestation signée de l'ingénieur forestier signataire de la prescription sylvicole indiquant si les travaux effectués sont conformes à ceux qui avaient été autorisés et le cas échéant, en quoi ils diffèrent.

## Calcul des frais à inclure avec votre demande

Coût du certificat d'autorisation	
Activités sylvicoles	45 \$
<b>Paiement :</b> <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Interac	



## Sainte-Cécile-de-Milton

### **MISE EN GARDE : RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS**

Les travaux devront être faits selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Tout changement dans les travaux autorisés, qu'ils soient entrepris ou non, quant à l'usage et/ou à l'occupation et/ou autre nécessité, nécessite une nouvelle approbation par le responsable.

### **Déclaration et signature**

Je soussigné(e) certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du permis ou certificat et à celles des règlements d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant la juridiction relative à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipal, je dois m'assurer du respect de ces servitudes.

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux AVANT d'avoir obtenu le certificat requis à cet effet.**

### **Information supplémentaire**

Pour plus d'informations, il est possible de consulter notre site web [www.miltonqc.ca](http://www.miltonqc.ca) ou de communiquer avec le Service de l'urbanisme au (450) 378-1942 poste 132 ou par courriel via [urbanisme@miltonqc.ca](mailto:urbanisme@miltonqc.ca).